

**DÉCISION DU MAIRE  
N° 2023/050**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
VOIE VERTE - RUE SAINT BLAISE ET RUE LOUIS HAASE**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,**

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental au titre des voies vertes situées aux abords des collèges ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** **DE SOLLICITER** auprès de M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention pour la création de la voie verte rue Saint-Blaise et Louis Haase.

**ARTICLE 2 :** **DE PROPOSER** le plan de financement suivant :

Conseil Départemental	60 000,00 €
Solde par autofinancement/emprunt	<u>259 889,36 €</u>
Montant total HT de l'opération :	319 889,36 €

**ARTICLE 3 :** **S'ENGAGER** à mettre en place le complément de financement par autofinancement/et/ou pour solde, par emprunt.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 15 mai 2023

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 18 MAI 2023 ET  
PUBLICATION LE 17 MAI 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET